



Traité Yebamot

Michna 5 - Chapitre 8

הסריס לא חולץ, ולא מייבם; וכן האילונית לא חולצת, ולא מתייבמת. הסריס שחלץ ליבמותו, לא פסלה; בעלה פסלה, מפני שהיא בעילת זנות. וכן אילונית שחלצו לה אחין, לא פסלה; בעלה פסלה, מפני שהיא בעילת זנות.

L'eunuque ne fait ni 'Halitsa ni Yiboum ; de même l'hommasse (Aylonit) ne fait ni 'Halitsa ni Yiboum. L'eunuque qui a fait 'Halitsa à sa belle-sœur ne la rend pas interdite à un Cohen ; mais s'il a eu des rapports avec elle, il la rend interdite, car c'est une union de débauche. De même si ses frères ont fait 'Halitsa avec une hommasse, ils ne la rendent pas interdite à un Cohen ; par contre si l'un d'eux a eu des rapports avec elle, il la rend interdite car c'est une union de débauche.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions